

Du district à la communauté de communes

Désormais, "Communauté de Communes Val d'Amboise" se substitue à "District d'Amboise". Se conformant à la loi qui exigeait que sa transformation ait lieu avant le 1^{er} janvier 2002, le Conseil Districal a voté le 20 décembre dernier, sa mutation en Communauté de Communes. Nous aurons l'occasion de consacrer "une page d'histoire" aux 35 années de vie de la structure districale née à l'initiative de Michel Debré, regroupant à l'origine trois communes : Amboise, Nazelles et Pocé et évoluant avec le temps vers la structure actuelle, neuf communes : Amboise, Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle et Souvigny-de-Touraine.

VAL D'AMBOISE, tel est donc le nom de notre nouvelle Communauté.

VAL

Il faut voir dans ce terme non seulement l'espace compris entre les coteaux nord et sud du fleuve, mais aussi cette multitude de petites vallées et vallons qui découpent les deux rives, ajoutant leur parure à la beauté naturelle du grand fleuve.

AMBOISE

C'est la ville "pôle" de notre Communauté. Riche de son passé historique et artistique, Amboise méritait bien cet honneur rendu par la Communauté unanime.

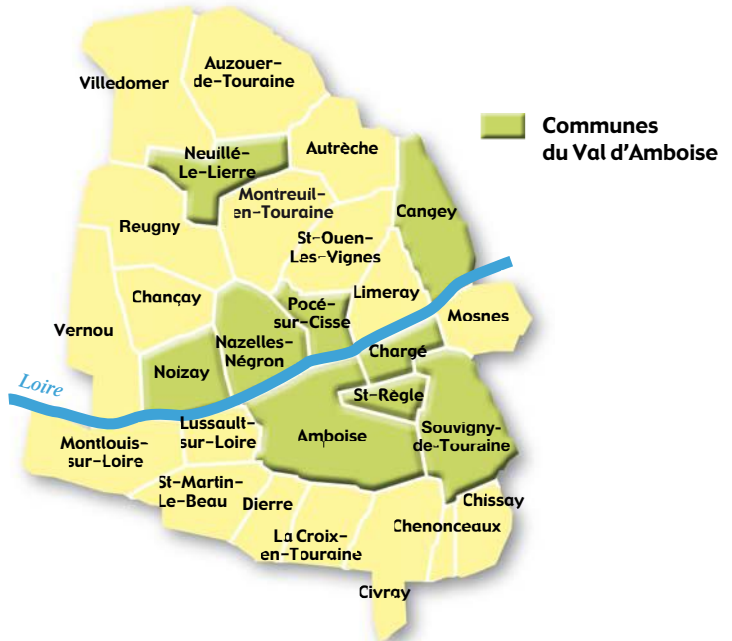
VAL D'AMBOISE

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exercera les compétences que les communes membres lui ont déléguées. Le premier magazine permet à chaque élu responsable d'en exposer le contenu et les moyens de leur exercice.



Le District d'Amboise a vécu. Longue vie à la Communauté Val d'Amboise.

Pierre Bordier, Président



Val d'Amboise : une communauté de communes

Amboise

MAIRE: Christian Guyon
POPULATION: 11 968 habitants
SUPERFICIE: 4 188 ha

Cangey

MAIRE: Georges Renaud
POPULATION: 780 habitants
SUPERFICIE: 2 198 ha

Chargé

MAIRE: Alain Fougeron
POPULATION: 971 habitants
SUPERFICIE: 846 ha

Nazelles-Négron

MAIRE: Pierre Bordier
POPULATION: 3 714 habitants
SUPERFICIE: 2 232 ha

Neuillé-le-Lierre

MAIRE: Jean-Pierre Schubert
POPULATION: 587 habitants
SUPERFICIE: 1 663 ha

Noizay

MAIRE: Gérard Lecoq
POPULATION: 1 171 habitants
SUPERFICIE: 1 666 ha

Pocé-sur-Cisse

MAIRE: Claude Courgeau
POPULATION: 1 610 habitants
SUPERFICIE: 1 061 ha

Saint-Règle

MAIRE: Daniel Dodin
POPULATION: 354 habitants
SUPERFICIE: 628 ha

Souvigny-de-Touraine

MAIRE: Louis Guingnier
POPULATION: 369 habitants
SUPERFICIE: 2 617 ha

En savoir plus...



Val d'Amboise, communauté de communes

Carte d'identité

- **Date de naissance :**
1^{er} janvier 2002
- **Durée :** illimitée
- **Siège :** 10, rue des Girois
Nazelles-Négron
Tél. : 02 47 23 47 44
Fax. : 02 47 23 47 50
- **Adresse postale :**
BP 308
37403 Amboise Cedex
- **Président :** Pierre Bordier
- **Bureau :** 13 membres
- **Conseil :**
- 45 délégués titulaires
- 45 délégués suppléants

Le "texte fondateur" de la Communauté de Communes Val d'Amboise est composé d'un ensemble d'articles appelés statuts (consultables dans votre mairie et au siège de la Communauté).

Ces **statuts** définissent :

- les compétences,
- la représentation des communes,
- les ressources,

de la Communauté de Communes Val d'Amboise.

Après approbation à l'unanimité des communes par délibération de chacun des 9 conseils municipaux, ces statuts ont été adoptés par le Conseil le 15 novembre 2001.

Les **compétences** de la Communauté Val d'Amboise, ce sont les domaines dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes. Elles sont ici au nombre de 7 (cf. rubrique "missions").

Ces compétences, une fois déléguées à la Communauté Val d'Amboise, ne sont plus du ressort des communes.

MISSIONS

- **Aménagement de l'espace communautaire**
- **Développement économique**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Petite enfance - accueil des enfants de moins de 3 ans**
- **Culture**
- **Politique du logement social et du cadre de vie**
- **Voirie**

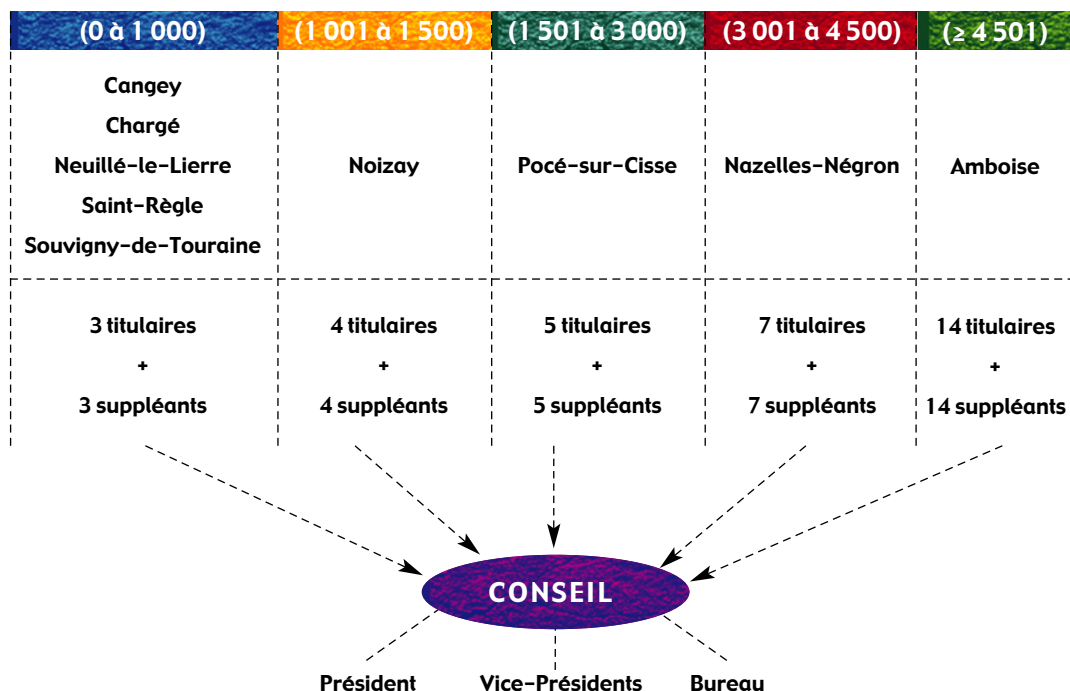


Les élus de la Communauté Val d'Amboise

Comment est constituée

la communauté de communes ?

Communes (nombre d'habitants)



Chaque conseil municipal élit parmi ses membres les délégués titulaires et suppléants pour siéger à la Communauté Val d'Amboise

LE PRÉSIDENT

- Pierre Bordier

LES VICE-PRÉSIDENTS

- 1^{er} V-P : Isabelle Gaudron (Amboise)
- 2^{ème} V-P : Claude Courgeau (Pocé-sur-Cisse)
- 3^{ème} V-P : Alain Fougeron (Chargé)
- 4^{ème} V-P : Georges Renaud (Cangé)
- 5^{ème} V-P : Daniel Dodin (Saint-Règle)
- 6^{ème} V-P : Louis Guingnier (Souvigny-de-T.)
- 7^{ème} V-P : Gérard Lecoq (Noizay)
- 8^{ème} V-P : Jean-Pierre Schubert (Neuillé-le-L.)

LE BUREAU

- Le Président
- Les Vice-Présidents
- Les Présidents de Commissions

Comment fonctionne

la communauté de communes ?

Les Commissions de la Communauté de Communes Val d'Amboise sont les suivantes :

Elles informent de l'avancée de leurs travaux l'ensemble des délégués à l'occasion de la réunion du Conseil. Les propositions des Commissions nécessitant décision sont présentées et font l'objet d'un vote (délibération).



Finances et Personnel



Aménagement de l'espace communautaire



Développement économique



Protection et mise en valeur de l'environnement



Petite enfance, Logement social et cadre de vie



Culture



Travaux et Voirie



Intercommunalité et Communication

Commission



Finances et Personnel

FINANCES

Compétences

Elles sont axées autour de la préparation du budget annuel.

La Commission veille à l'adéquation du budget avec la politique globale de la Communauté ainsi qu'à l'équilibre budgétaire.

En 2001, le budget a permis l'autonomie (locaux et fonctionnement des services) de la Communauté par rapport à la ville d'Amboise.

En 2002, le budget prendra en compte la transformation du District en Communauté de Communes (réorganisation et exercice de nouvelles compétences). La Commission réfléchira, en collaboration avec la Commission Intercommunalité, à la mise en place d'une taxe professionnelle unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

Objectifs poursuivis :

- faciliter une réflexion globale et transversale,
- veiller à ce que la pression fiscale reste mesurée (pour tous, particuliers et professionnels),
- optimiser les dépenses.

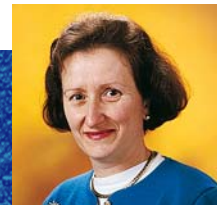
En résumé être un instrument efficace au service de tous.

PERSONNEL

L'activité du personnel (37 permanents) s'exerce dans trois domaines :

- administratif et économique,
- assainissement et grands travaux,
- fonctionnement de la crèche "les Bouts d'Chou" et du R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles).

Isabelle AUDAS (Présidente)



AMBOISE
Isabelle AUDAS
Michel NYS
Daniel DURAN
Christian VERSEIL
Eric DEGENNE
Evelyne LATAPY

CANGEY
Georges RENAUD
Martine ROBINET

NAZELLES-NEGRON
Edwige DUBOIS
Jean-Pierre CHABERT
Marie-Claire JAUTROU
Sophie GRAEBER

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Paulette GASDEBLAY

POCE-SUR-CISSE
Catherine MEUNIER
Claude COURGEAU
Simone
GEMOND-MAURICE

ST REGLE
Daniel DODIN
Annie BROCHARD

CHARGE
Alain MORTIER
Philippe GIRARD

NOIZAY
Gérard LECOQ
Henri FROGER

NEUILLE-LE-LIERRE
Geneviève GONNET
Dominique TOUBLANC

Le directeur général des services, Denis Courtois, et le directeur des services techniques, Pierre-Richard Sanchez, qui ont pris leur fonction au 1^{er} septembre 2001 sont venus renforcer et structurer cette équipe.



Louis GUINGNIER (Président)

AMBOISE
Françoise BACON
Katia FRAIN
Jean PASSAVANT
Christian VERSEIL
Colette RUMINUS
Alain COME

CANGEY
Huguette DELAINE
Gabrielle MARPAULT
Bernard GUZIAK

NAZELLES-NEGRON
Dominique RIGault
Daniel BORDIER
Corinne FOUGERON
Marie-Claire JAUTROU

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Hélène BRUKHOVETSKY

POCE-SUR-CISSE
Dany TOURNIER
Gisèle BARRIER
Martine MONCUIT

ST REGLE
Annie BROCHARD
Alain LAPOINTE

CHARGE
Philippe GIRARD
René CLERQUIN

NOIZAY
Colette BOURREAU
Marie-Thérèse
GRESSIER

NEUILLE-LE-LIERRE
Hélène ROLLAND
Evelyne FALEMPIN

Cette Commission s'est fixé deux objectifs :

- veiller et aider au bon fonctionnement des écoles de musique ;
- favoriser les manifestations de rayonnement communautaire.

LES ÉCOLES DE MUSIQUE

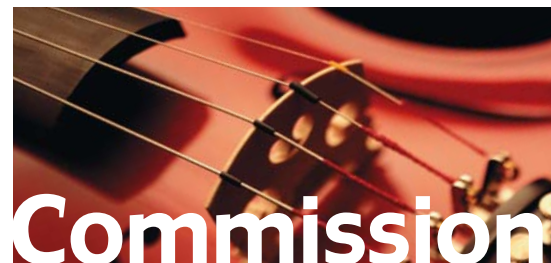
Le rôle de la Commission consiste à recevoir les propositions et demandes émanant des écoles de musique présentes sur tout ou partie du territoire de la Communauté, et à en analyser l'opportunité.

Le soutien à ces écoles peut prendre la forme d'aides, accordées notamment en fonction de l'étude des points suivants relatifs à chaque structure demanderesse :

- son bon fonctionnement,
- ses objectifs et stratégies,
- ses interactions sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

LE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE

La Commission Culture propose au conseil de la Communauté de soutenir l'organisation de manifestations à caractère patrimonial ou culturel. Elle remplit ainsi l'importante mission d'œuvrer au rayonnement de la Communauté Val d'Amboise.



Commission

Culture





Commission



Développement économique

LE TOURISME

Le Val d'Amboise possède un patrimoine historique et naturel de grande qualité, reconnu par le classement de la Loire au patrimoine mondial de l'Unesco. L'Office de Tourisme d'Amboise et de sa région a pour vocation d'être le fédérateur de tous les professionnels, en vue d'impulser une dynamique de développement touristique profitable à tous. La Communauté Val d'Amboise s'y associe en participant au financement de l'office de Tourisme.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les pistes de réflexion et d'action de la Commission Développement économique ont pour fil conducteur la création d'emplois nouveaux et la recherche de ressources financières à travers la taxe professionnelle. Cela passe par la mise en place d'outils opérationnels pour soutenir le maintien et accompagner le développement des entreprises du territoire, et susciter l'implantation d'entreprises nouvelles. Pour ce faire, la Commission poursuit l'étude sur les conditions d'extension de la Zone d'Activités de la Boitardière (sur les communes d'Amboise, Chargé et

Saint-Règle), en collaboration avec la Commission Aménagement de l'espace. Enfin, soucieuse d'élaborer une stratégie de développement dans la durée et cohérente avec la mise en valeur du site industriel de Saint-Maurice (sur Nazelles-Négron), la Commission a lancé une étude "diagnostic et stratégie de développement économique du Val d'Amboise". Ses conclusions sont attendues pour le mois de juin.

Isabelle GAUDRON
(Présidente)



- AMBOISE**
Isabelle GAUDRON
Isabelle AUDAS
Christian VERSEIL
Michel NYS
Stéphane DELBARRE
Daniel ANDRE
- NAZELLES-NEGRON**
Edwige DUBOIS
Patrick OESTERLE
René CARRETERO
Marie-Claire JAUTROU
Sophie GRAEBER
- POCE-SUR-CISSE**
Claude COURGEAU
Dany TOURNIER
Catherine MEUNIER
Simone GEMOND-MAURICE
- CHARGE**
Alain FOUGERON
Alain MORTIER
Philippe GIRARD
- CANGEY**
Martine ROBINET
Georges RENAUD
- SOUVIGNY**
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Bruno CHERIOUX
Hélène BRUKHOVETSKY
- ST REGLE**
Daniel DODIN
Jean MICHAUX
- NOIZAY**
Christian BOISSEAU
Colette BOURREAU
Fabrice WROBEL
- NEUILLE-LE-LIERRE**
Jean-Pierre SCHUBERT
Denis GIRARD

Louis CARLIN
(Président)



- AMBOISE**
Daniel ANDRE
Chantal ALEXANDRE
Daniel DURAN
Michel GASIOROWSKI
Jean-Paul MOUREY
Joël MUGICA
- NAZELLES-NEGRON**
Michel DAVID-GUILLOU
Jean-Pierre CHABERT
Jean-Pierre BODIER
Christian PROT
Daniel BORDIER
- POCE-SUR-CISSE**
Louis CARLIN
Gisèle BARRIER
Robert PERICHE
- CHARGE**
Alain MORTIER
Bernard BEAUSSE
- CANGEY**
Georges RENAUD
Jean-Michel LENA
- SOUVIGNY**
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Marcel TURQUOIS
- ST REGLE**
Daniel DODIN
Jean MICHAUX
Arthur BUTTIENS
- NOIZAY**
Christian BOISSEAU
Gérard LECOQ
Jean-Pierre VINCEDEAU
- NEUILLE-LE-LIERRE**
Jean-Pierre SCHUBERT
Denis GIRARD



Commission

Protection et mise en valeur de l'environnement



En matière d'assainissement des eaux usées d'origine domestique, deux compétences sont exercées par la Communauté de Communes :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Études, création, construction, aménagement, entretien et gestion du réseau d'assainissement collectif et des stations d'épuration.

L'assainissement collectif, appelé encore tout-à-l'égout, se caractérise par un réseau de collecte et de postes relais (postes de refoulement) destiné à véhiculer les effluents vers une station d'épuration pour traitement avant rejet en milieu naturel. Les boues résiduelles sont destinées à l'épandage agricole.

Longueur totale des réseaux : 159 kilomètres et 53 postes de refoulement.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Contrôle des installations d'assainissement non collectif, gestion financière du traitement des matières de vidanges. Le rôle de la Commission consiste à assurer, dans le cadre du schéma directeur et en collaboration avec le service d'assainissement, le bon exercice de ces compétences et à présenter ses propositions pour validation par le Conseil Communautaire.



Commission



Petite enfance, Logement social et cadre de vie

PETITE ENFANCE (0 à 3 ans)

La compétence petite enfance se définit comme suit :

- construction, aménagement, entretien et gestion des services et des équipements de petite enfance,
- soutien aux actions associatives en faveur de la petite enfance.

Les structures correspondantes sont :

- La Crèche "LES BOUTS D'CHOU", à Amboise (02 47 23 47 24)
Capacité d'accueil : 58 enfants ; conditions d'inscription et tarifs : uniques pour tous les enfants de la Communauté.
Ouverte du lundi au jeudi de 7h15 à 18h30 et le vendredi de 7h15 à 18h.
- Le Relais Assistante Maternelle (RAM), sous la responsabilité de son animatrice Guénola Autale, assure les missions suivantes :
 - recenser l'offre et la demande de garde de jeunes enfants,

- informer parents et assistantes maternelles sur leur rôle d'employeur et de salarié,
 - prévenir ou régler les conflits,
 - animer un lieu de vie où parents et assistantes maternelles sont accueillis, écoutés, reconnus dans leur rôle respectif...
- Horaires d'ouverture :
- RAM à Pocé-sur-Cisse, place de la mairie (02 47 57 12 53) ouvert le lundi de 15h à 18h, le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 13h à 17h et sur rendez-vous de 17h à 18h30 ;
 - RAM à Nazelles-Négron, rue de Perreux à Vilvent (02 47 57 04 19) ouvert le mardi de 13h à 17h et sur rendez-vous de 17h à 18h30, le jeudi de 9h à 12h.

LOGEMENT SOCIAL ET CADRE DE VIE

Dans le cadre de l'exercice de cette mission, la Commission prend en charge :

- la mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,
- l'hébergement d'urgence,
- le Plan Local de l'Habitat (élaboration, gestion, suivi).

Edwige DUBOIS (Présidente)



AMBOISE
Katia FRAIN
Christian VERSEIL
Chantal ALEXANDRE
Nelly CHAUVÉLIN
Cosette CADIOT
Stephane DELBARRE

CANGÉY
Gabrielle MARPAULT
Huguette DELAINE
Georges RENAUD

NAZELLES-NEGRON
Edwige DUBOIS
Dominique RIGAULT
Christian PROT
Marie-Claire JAUTROU
Sophie GRAEBER
Michel DUFAUD

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Bruno CHERIOUX
Paulette GASDEBLAY
Hélène BRÜKHOVETSKY

POCÉ-SUR-CISSE
Dany TOURNIER
Gisèle BARRIER
Martine MONCUIT

ST REGLÉ
Jean MICHAUX
Annie BROCHARD
Claudine BELLEFILLE

CHARGE
René CLERQUIN
Jean METAYER

NOIZAY
Bernard BRUNEAU
Marie-Thérèse GRESSIER

NEUILLE-LE-LIERRE
Hélène ROLLAND
Evelyne FALEMPIN



Pierre BORDIER (Président)

AMBOISE
Christian GUYON
Michel NYS
Daniel ANDRE
Michel GASJOROWSKI
Daniel DURAN
Jean-Paul CORBRAT

CANGÉY
Martine ROBINET
Bernard GUZIAK

NAZELLES-NEGRON
Sophie GRAEBER
Edwige DUBOIS
Jean-Pierre BODIER
Marie-Claire JAUTROU

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Bruno CHERIOUX
Marcel TUROUOIS

ST REGLÉ
Daniel DODIN
Jean MICHAUX

POCÉ-SUR-CISSE
Louis CARLIN
Claude COURGEAU
Jean-Claude LOUET

NOIZAY
Gérard LECOQ
Bernard BRUNEAU
Jean-Pierre VINCENDEAU
Henri FROGER

CHARGE
Alain MORTIER
Philippe GIRARD

NEUILLE-LE-LIERRE
Jean-Pierre SCHUBERT
Denis GIRARD



Commission

Aménagement de l'espace communautaire



Au sein de cette Commission sont menées les réflexions sur les sujets en rapport avec les questions d'urbanisme, tels que :

- le schéma de cohérence territoriale ;
- la mise en place de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêts intercommunautaires ;
- la Charte environnement.

Mener cette réflexion sur l'aménagement de l'espace à un niveau supra-communal constitue un gage de qualité. En effet, organiser conjointement le développement de l'habitat, des loisirs, des activités agricole, artisanale, commerciale ou industrielle, et la préservation d'espaces naturels de qualité contribue efficacement à développer une politique en la matière cohérente, dans un souci de conciliation des divers intérêts.



Commission



Travaux et Voirie

Cette Commission se structure autour de deux groupes de travail.

GROUPE DES TRAVAUX DE VOIRIE

La mission de ce groupe de travail consiste à suivre les différentes étapes de réalisation des travaux de voirie, en liaison avec les services techniques. Il veille à ce que le montant des travaux, chiffré et accepté en commission d'appel d'offre, ne soit pas dépassé ; il contrôle le respect du cahier des charges.

En 2000-2001, les chantiers suivants ont été réalisés :

- Place du Sevrage (derrière la Gare d'Amboise),
- Rues de la Girardière, de l'Etang, de la Musse et du Château d'Eau, sur la Zone d'Activités de la Boitardière (Amboise-Chargé).

GROUPE DES CONSTRUCTIONS BÂTIMENTS

Les décisions de participer à l'extension ou de construire de nouveaux bâtiments relèvent du ressort de la Commission Développement économique, qui étudie le bien fondé de ces projets.

La mission de ce groupe de travail consiste à assurer le suivi de la réalisation de ces travaux.

Michel NYS (Président)



AMBOISE
Michel NYS
Michel GASIOROWSKI
Daniel ANDRE
Daniel DURAN
Ghislaine DESPAX
Isabelle GRIBET

CANGEY
Bernard GUZIAK
Georges RENAUD

NAZELLES-NEGRON
Michel
DAVID-GUILLOU
Dominique RIGALT
Patrick OESTERLE
Michel DUFAUD
Jean-Pierre BODIER
Daniel BORDIER

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Bruno CHERIOUX
Paulette GASDEBLAY

POCE-SUR-CISSE
Dany TOURNIER
Louis CARLIN
Jean-Michel GUERY

ST REGLE
Jean MICHAUX
Arthur BUTTIENS
Claudine BELLEFILLE

CHARGE
Alain MORTIER
Alain FOUGERON
Bernard BEAUSSE

NOIZAY
Gérard LECOQ
Fabrice WROBEL
NEUILLE-LE-LIERRE
Geneviève GONNET
Dominique TOUBLANC



Commission



Claude COURGEAU (Président)

AMBOISE
Chantal ALEXANDRE
Isabelle GAUDRON
Nelly CHAUVELIN
Françoise BACON
Katia FRAIN
Daniel DURAN

CANGEY
Georges RENAUD
Jean-Michel LENA

NAZELLES-NEGRON
Edwige DUBOIS
Jean-Pierre CHABERT
Corinne FOUGERON

SOUVIGNY
Louis GUINGNIER
Gilles DELAINE
Bruno CHERIOUX

POCE-SUR-CISSE
Claude COURGEAU
Catherine MEUNIER
Jean-Claude LOUET

ST REGLE
Annie BROCHARD
Alain LAPOINTE
Arthur BUTTIENS

CHARGE
Alain FOUGERON
Jean METAYER

NOIZAY
Colette BOURREAU
Jean-Pierre VINCEDEAU

NEUILLE-LE-LIERRE
Geneviève GONNET
Dominique TOUBLANC

Intercommunalité et Communication



INTERCOMMUNALITE

L'objectif de la Commission en 2001 fut de modifier les statuts du District existant, en vue de les rendre compatibles avec ceux exigés par la loi Chevènement pour la constitution d'une Communauté de Communes.

C'est ainsi que le Conseil Districale a pu voter, lors de sa séance du 20 décembre 2001, la transformation du District en Communauté de Communes. Le nom de "Val d'Amboise" a été choisi pour désigner cette nouvelle structure, qui est effective à compter du 1^{er} janvier 2002.

Objectif pour 2002 : étude de l'institution d'une Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) sur l'ensemble de cet espace Communautaire, en collaboration avec la Commission Finances et Personnel.

COMMUNICATION

Le principe de la parution d'un journal intitulé "Val d'Amboise - Le magazine de la Communauté de Communes" a été adopté. Celui-ci paraîtra trois fois par an. Vous en découvrez le premier numéro.

Plusieurs parutions annuelles d'une lettre thématique, diffusée, selon les thèmes, à tous ou à un lectorat défini, viendront compléter cette information.

Cette année verra également la réorganisation du site Internet de la Communauté. Enfin, l'ancien logo a été repensé ; rendez-vous en dernière page.

Pourquoi

un déménagement sur Nazelles ?

Différentes solutions, envisagées sur le territoire amboisien, en vue de libérer les bureaux de la mairie d'Amboise, s'étant avérées non satisfaisantes (locaux trop petits ou inadaptés, insuffisance de places de stationnement), il a été décidé que les services s'installeraient provisoirement dans un local de la commune de Nazelles-Négron, à proximité des

zones commerciales et industrielles du Nord de la Loire.

L'acquisition puis la réhabilitation des locaux administratifs des anciens Ets Mabile, rue d'Amboise à Nazelles, devraient permettre à l'ensemble des services de la nouvelle Communauté de fonctionner avec efficacité.

Un nouveau logo

pour la communauté de communes

Chargée de réfléchir à l'image et l'identité de la Communauté Val d'Amboise, la Commission Communication a souhaité que notre logo témoigne de l'ouverture, de la cohésion et du dynamisme qui l'animent, tout en rappelant son ancrage dans un territoire rural et son attachement à la Loire.



Faites connaissance avec le logotype de la Communauté de Communes Val d'Amboise :

- Le logo est constitué de 4 éléments distincts. Chaque élément est indépendant car même associée, chaque commune préserve son autonomie.
- Les deux blocs verts forment un carré, symbole de cohésion et d'équilibre. Le carré n'est pas fermé, démontrant la volonté d'ouverture de la Communauté de Communes.
- La couleur bleue symbolise la Loire, dénominateur commun au val d'Amboise. Il constitue, par sa forme, le "V" de val d'Amboise.
- Les deux tons verts représentent la diversité et la richesse des couleurs présentes dans le val d'Amboise. Les contours d'un style crayonné évoquent la nature (herbes folles) symbole du territoire rural.
- Le trait rouge symbolise, par sa couleur et son orientation, le dynamisme et le développement économique.

Qui fait quoi ?

au N° 10, rue des Girois

37 permanents (10 administratifs, 21 à la petite enfance, 6 à l'assainissement), travaillent chaque jour à mettre en œuvre concrètement les orientations proposées par les Commissions et entérinées par le Conseil de la Communauté.

● **Denis Courtois**, Directeur Général des Services, a aussi particulièrement la charge :

- de la petite enfance, du logement social et du cadre de vie,
- de l'intercommunalité,
- des finances et du personnel,
- de la culture,

● **Marie-Laure Monier** a la charge :

- du développement économique,
- de la communication,

● **Pierre-Richard Sanchez**, Directeur des Services Techniques, a la charge :

- de la protection et mise en valeur de l'environnement,
- de l'aménagement de l'espace communautaire,
- des travaux et de la voirie.

Siège de la Communauté :

10, rue des Girois
Nazelles-Négron
BP 308
37403 Amboise Cedex
Tél. : 02 47 23 47 44
Fax. : 02 47 23 47 50

Val d'Amboise Info
Trimestriel d'information
n° 1 - Février 2002

Tirage : 11 000 exemplaires

Responsable de la publication : Pierre BORDIER